

A retenir

MILDIU

Les pluies maintiennent un niveau de risque élevé, mais la sensibilité des grappes régresse avec le début de la véraison.

BOTRYTIS

Le début de la véraison est une phase de sensibilité.

CICADELLES VERTES - ACARIENS JAUNES

Maintenez une surveillance de vos parcelles.

ACARIOSE - THRIPS

Maintenez une surveillance de vos parcelles.







VERS DE LA GRAPPE

Le 3^e vol n'a pas encore démarré.

RÉGLEMENTATION : Message réglementaire Flavescence dorée de la vigne 2010 (voir en annexe)

MÉTÉO

Prévisions du 3 au 8 août 2010 (Source : Météo France)

	Mar 3	Mer 4	Jeu 5	Ven 6	Sam 7	Dim 8
Températures	15 23	15 25	15 25	16 27	17 30	17 31
Tendances						

STADES PHENOLOGIQUES

Les premiers signes de véraison sont observés sur les cépages Malbec et Merlot en Vallée Ouest. Les premières baies rosées ont été observées sur ces mêmes cépages, sur parcelles précoces, en Vallée Est et sur le Plateau.

MILDIOU

• Situation au vignoble

La situation au vignoble est globalement contenue. L'évolution des symptômes a été peu importante depuis la semaine dernière. Quelques taches fraîches sur jeunes feuilles ont été observées. Il s'agit certainement des sorties de taches issues des contaminations des 21 et 22 juillet.

• Données de la modélisation

Les pluies enregistrées dimanche et lundi ont été relativement importantes (10 à 13 mm pour Anglars, Mercuès et Puy l'Evêque, 6 mm à Sauzet). Ces pluies ont engendré de nouvelles contaminations en tous secteurs.

Cette semaine, la pression se maintient à un niveau élevé pour l'ensemble du vignoble et toute pluie d'au moins 3 mm suffirait à provoquer de nouvelles contaminations.

Évaluation du risque : Le risque d'attaque sur grappe régresse progressivement à l'approche de la véraison. Cependant, les jeunes feuilles restent très réceptives au mildiou et des attaques tardives du feuillage sont toujours possibles.

L'objectif est désormais de maintenir un bon état sanitaire du feuillage. Soyez donc vigilants aux nouvelles contaminations et aux éventuels repiquages qui pourraient se produire sur les parcelles présentant des taches « actives » à la faveur de conditions humides ou légèrement pluvieuses. Et surveillez l'apparition de mildiou mosaïque.

BOTRYTIS

• Situation au vignoble

A ce jour, la situation reste saine. Aucun foyer de botrytis n'a été observé.

Évaluation du risque : Dans les zones à risque vers de la grappe, soyez vigilants à la 3e génération d'eudémis. A ce stade, les seuls moyens d'intervention appropriés contre le Botrytis sont l'effeuillage et la suppression des entassements de grappes.

Pour les cépages et situations sensibles nécessitant une surveillance spécifique, la deuxième phase de sensibilité est identifiée au début de la véraison.

Une attention particulière doit être portée à la qualité de la pulvérisation (ciblage de la zone des grappes) et à l'alternance des familles chimiques indispensable pour limiter la progression des phénomènes de résistance.

La Note Nationale Botrytis 2010 est consultable et téléchargeable à l'adresse suivante : www.vignevin-sudouest.com

ESCA - BLACK DEAD ARM - EUTYPIOSE

• Situation au vignoble

L'extériorisation de symptômes progresse lentement.

Prophylaxie : Il est important de marquer les ceps malades et de profiter de l'automne et de l'hiver pour éliminer les souches mortes. Dans le cas des jeunes plantations, il est plus prudent, notamment dans le cas de l'Eutypiose, d'évacuer tous les tas de souches mortes pouvant se trouver à proximité.

FLAVESCENCE DORÉE

Rappel : La prospection démarre à la fin du mois d'août. Elle est organisée commune par commune et s'étend sur 2 périodes : du 30 août au 2 septembre, puis du 20 au 30 septembre. Contacts : Syndicat AOC Cahors et Chambre d'Agriculture du Lot.

<i>Communes</i>	<i>Dates</i>	<i>Communes</i>	<i>Dates</i>
Douelle, Cahors, Lamagdelaine	30 août	Floressas, Sérignac, Mauroux	20 sept
Luzech	31 août	Lacapelle-Cabanac, Touzac	21 sept
Anglars-Juillac	1 ^e sept	Soturac, Duravel	22 sept
Trespoux-Rassiels, Flaujac-Poujols	2 sept	Puy l'Evêque	23 sept
		Vire sur Lot	27 sept
		Belaye, Lagardelle, Grézels	28 sept
		Prayssac, Castelfranc	29 sept
		Carnac-Rouffiac, Bagat	30 sept

VERS DE LA GRAPPE

• Situation au vignoble

On ne note toujours aucune reprise du vol sur les pièges du réseau de surveillance.

• Données de la modélisation (Modèle Lob, SRAL - Modèle Potentiel Système, IFV)

Le début du 3^e vol est attendu entre le 5 et le 10 août en vallée et autour du 18 août sur le plateau.

Évaluation du risque : La nuisibilité de la 3^e génération d'eudémis peut s'apprécier par l'évaluation des dégâts causés par les larves de la 2^e génération. Une surveillance spécifique se justifie notamment si les dégâts de vers de grappe ont été significatifs lors de la génération précédente et si l'historique de la parcelle fait apparaître des dégâts récurrents lors des campagnes antérieures.

La période de risque G3 devra être précisée sur la base des données de piégeage pour identifier le pic de vol. L'observation des pontes permet de repérer la période de risque d'éclosions.

CICADELLE VERTE

• Situation au vignoble

Les populations larvaires de cicadelles vertes se maintiennent à un niveau élevé dans de nombreux secteurs. Dans les parcelles concernées les dégâts de grillures sur feuilles sont bien visibles.

Évaluation du risque : Lorsque les niveaux des populations augmentent, les larves de la deuxième génération peuvent engendrer localement des dégâts de grillures sur feuilles. Surveillez vos parcelles à risque pour évaluer le niveau des populations. Un comptage s'impose.

■ **Seuil de nuisibilité :** 100 larves de cicadelles pour 100 feuilles

ACARIENS JAUNES

• Situation au vignoble

On observe toujours des populations d'acariens significatives dans les parcelles à risque. Certaines présentent des symptômes sur l'ensemble des étages foliaires.

Évaluation du risque : Maintenez une surveillance de vos parcelles à risque.

Seuil de nuisibilité (en l'absence d'acariens utiles) : 30 % des feuilles observées occupées par au moins une forme mobile.

En présence de typhlodromes, ce seuil est revu à la hausse. Ex : pour 60 % de feuilles occupées par des typhlodromes, le seuil de nuisibilité revu est de 60 %

THRIPS - ACARIOSE

• Situation au vignoble

Sur les parcelles concernées par des attaques printanières, on note une recrudescence des symptômes sur l'extrémité des jeunes pousses, principalement sur les parcelles n'ayant pas été rognées.

Évaluation du risque : Le rognage élimine régulièrement l'extrémité des jeunes pousses. A ce stade, c'est une intervention suffisante pour contenir les niveaux de populations.

CICADELLE PRUINEUSE (*Metcalfa pruinosa*)

• Situation au vignoble

Des larves sont toujours observées sur grappes dans les secteurs de Touzac, Duravel et Vire sur Lot.

Évaluation du risque : Dans le cas d'infestations importantes par la cicadelle blanche, des méthodes de régulation durable peuvent être mises en place. Le lâcher de *Neodryinus typhlocybae* (parasite naturel de la cicadelle) a notamment fait ses preuves depuis plusieurs années dans le sud est de la France. La présence de cicadelle blanche ne justifie généralement aucune surveillance spécifique.

•

CE BULLETIN EST LE DERNIER DE LA CAMPAGNE

REPRODUCTION DU BULLETIN AUTORISÉ SEULEMENT DANS SON INTÉGRALITÉ (REPRODUCTION PARTIELLE INTERDITE)

Ce bulletin de santé du végétal a été préparé par l'animateur filière viticulture de la Chambre Régionale d'Agriculture Midi-Pyrénées et élaboré sur la base des observations réalisées par la Chambre d'Agriculture du Lot, le Syndicat de Défense des vins AOC Cahors, de Vinotalie Cave des Côtes d'Olt et les agriculteurs observateurs.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRA Midi-Pyrénées dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées et en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.



Message réglementaire Flavescence dorée 2010

L'application du 3^{ème} traitement obligatoire adulticide doit avoir lieu **entre le 31 juillet et le 15 août 2010**. La liste des communes concernées est disponible sur le site internet de la draaf : <http://draaf.midi-pyrenees.agriculture.gouv.fr> rubrique Santé des animaux et végétaux / Surveillance du territoire / Bulletin de santé du végétal / Vigne.

Attention à bien respecter le délai avant récolte qui peut varier selon les spécialités commerciales.